



JEU CONCOURS

Golden Ticket

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'Automobile Club de l'Ouest (ci-après « ACO »), association Loi 1901, enregistrée sous le numéro SIREN 775 652 316 ayant son siège social Circuit des 24 Heures, 72019 Le Mans Cedex 2, (ci-après dénommée l'« Organisateur ») organise, du jeudi 18 décembre 2025 à 16h00 au jeudi 25 décembre 2025 à 0h00 (heure de Paris) (ci-après la « Durée du Jeu »), un jeu concours dénommé « Golden Ticket » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique ayant acheté au moins un billet "Entrée Essais - 2 Jours" pour les 24 Heures du Mans 2026 (ci-après le ou les « Participant(s) »), à l'exclusion des salariés et administrateurs de l'Organisateur et de ses filiales, de ses fournisseurs et prestataires et des personnes ayant des liens de parenté avec le personnel de l'Organisateur ou de ses filiales.

L'Organisateur précise qu'une personne mineure ne peut participer au Jeu qu'après avoir obtenu l'autorisation de ses parents ou de son représentant légal. Un contrôle des parents ou du représentant légal du mineur est exigé lors de la participation au Jeu du mineur, ainsi qu'au moment de la récupération des lots.

Le mineur qui ne serait pas en mesure de bénéficier du lot qu'il vient de gagner, en raison de sa nature, pourra désigner la personne majeure de son choix comme bénéficiaire.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pendant la Durée du Jeu, le Participant aura la possibilité d'accéder à la page du Jeu en se rendant sur le page officielle Instagram « @24heuresdumans » et sur la page officielle Facebook « 24 Heures du Mans », ou grâce à un e-mail envoyé aux acheteurs d'au moins un billet "Entrée Essais - 2 Jours" ayant consenti à recevoir des offres promotionnelles suite à leur achat.

Les Participants auront accès au Jeu via :

- Un lien dans les storys et dans les publications des pages susmentionnées, qui sera dédiée au Jeu ;
- Un lien qui sera envoyé par e-mail à condition d'avoir manifesté un intérêt et consenti à recevoir des offres promotionnelles suite à leur achat de billet, pour les informer du Jeu ;

Les Participants pourront également accéder au Jeu grâce à la communication du lien par une tierce personne.

Le Participant devra cliquer sur le lien le redirigeant sur une plateforme dédiée, lui permettant d'accéder au Jeu présenté sous la forme d'un formulaire d'inscription.

Une fois rebasculé sur la plateforme du Jeu, le Participant devra renseigner son nom, prénom, adresse mail et toute information relative à son achat de billet éventuellement requise via le formulaire de la plateforme du Jeu. Le Participant pourra prendre connaissance du règlement de jeu via un lien diffusé sur la page du Jeu. Il devra ensuite cocher, après avoir pris connaissance du règlement de Jeu, la case « J'accepte le règlement du concours » pour participer, puis cliquer sur la case « Je participe ».

Une seule participation par adresse électronique et par jour sera prise en compte.



JEU CONCOURS Golden Ticket

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU

Le Jeu sera ouvert du jeudi 18 décembre 2025 à 16h00 au jeudi 25 décembre 2025 à 0h00 (heure de Paris).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

Une fois la Durée du Jeu écoulée, il sera procédé à un tirage au sort électronique le 06 janvier 2026, afin de désigner le gagnant du Jeu (ci-après dénommé « Le Gagnant »).

Le Gagnant sera contacté via l'adresse mail qu'il aura communiquée dans le formulaire d'achat du billet, au plus tard le 13 janvier 2026.

Le Gagnant, après avoir été informé du résultat du tirage au sort, devra se manifester avant le 20 janvier 2026 pour pouvoir obtenir le bénéfice de son lot. Auquel cas le lot sera remis en jeu par le biais d'un tirage au sort.

En l'absence de réponse dans ce délai et/ou si le Gagnant ne remplit pas les conditions générales d'utilisation inhérentes à chaque dotation mentionnée à l'article 6 du présent règlement de jeu, le Gagnant perdra le bénéfice de son lot.

Dans cette hypothèse, le lot sera remis en jeu et un tirage au sort aura lieu parmi les autres Participants. Le lot sera remis en jeu dans ces mêmes modalités tant qu'il n'aura pas été attribué.

ARTICLE 6 : DOTATION

Le lot à remporter est composé de la dotation suivante :

- Deux (2) entrées Hospitalité (offre « Le Mans Spirit Club ») valables sur les deux journées d'Essais
 - Valeur TTC : 733€ par jour = 1 466 €
- Visite du box Ferrari AF Corse pendant l'une de ces deux journées pour le gagnant et son accompagnant
 - Valeur TTC : Non valorisable car non-commercialisé

Les Participants devront remplir les conditions générales d'utilisation inhérentes à chaque dotation (exemples : taille, âge) pour pouvoir en bénéficier.

Ces dotations ne pourront donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où le Gagnant n'aurait pas pu bénéficier de son lot du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription au Jeu seraient erronées ou imprécises.

ARTICLE 7 : REMISE DU LOT

Le lot « Entrées Hospitalité » sera expédié au Gagnant par mail (e-billets), à compter de leur disponibilité.



JEU CONCOURS Golden Ticket

Le lot « Visite du box Ferrari AF Corse » sera remis au Gagnant lors de sa venue aux 24 Heures du Mans 2026. Celui-ci devra se faire connaître auprès du personnel de l'Organisateur, muni d'une pièce d'identité, qui se chargera d'organiser la mise en œuvre du lot.

Toutefois, d'un commun accord, les lots ACO pourront être retirés au siège social de l'Organisateur sous un délai d'un mois à compter du mail informant de la disponibilité des lots.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel, notamment la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le Participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO - Service Digital - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : dpo@lemans.org.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, le Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

Des additifs ou des modifications au présent règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu, sur la page de Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le règlement sera envoyé, à titre gratuit, à quiconque en fait la demande à l'adresse suivante : ACO - Service Communication - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans Cedex 2.

Les frais d'affranchissement (au tarif lent en vigueur) de la demande de règlement ainsi que les frais de connexion à internet (uniquement pour les personnes utilisant un compte débité au temps de



JEU CONCOURS Golden Ticket

connexion) seront remboursés sur simple demande adressée, dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la fin du Jeu, à l'ACO – Service Communication - Circuit des 24 Heures – 72019 Le Mans Cedex 2.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 11 : LITIGE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation doit en priorité être signalée à l'Organisateur, et faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Aucune contestation ne sera recevable un mois après la date de l'annonce des résultats. En l'absence d'accord amiable, tout litige relatif au présent règlement sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal situé au Mans spécialement déclaré compétent selon la législation en vigueur.